

Vous travaillez dans le gros œuvre ? Vous allez recevoir votre timbres intempéries !

Qui a droit à la prime ?

Toutes les personnes qui fait les travaux de gros œuvres, comme des travaux de routes, de maçonnerie, toiture et façade. Le numéro ONSS de votre employeur, qui figure en général en haut de votre fiche de salaire, commence par les chiffres (0)24 ou (0)54. Par exemple: 024-0000097-96

Quel est la valeur de ces timbres?

Le montant est inscrit sur votre carte intempéries et s'élève à 2% de votre salaire brut total de 2018. Par 1000 euro de salaire en 2018, vous recevrez 20 euro.

Que devez-vous faire ?

Vous recevrez le formulaire de votre employeur avant le 30 avril 2019. Livrer ceci à votre secrétariat de CGSLB. Nous vous payerons alors la prime.

Quand recevrez-vous votre prime ?

Les premiers paiements seront effectués à partir du 29 avril 2019.

S'affilier ?



Votre Liberté
Votre Voix

